

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Pour constituer un dossier de prêt

	ACHAT PAVILLON APPARTEMENT NEUF OU ANCIEN	GROS TRAVAUX	CONSTRUCTION D'UN PAVILLON
Fiche de renseignements (annexe 1)	✓	✓	✓
Bilan financier (annexe 2)	✓	✓	✓
Déclaration sur l'honneur (annexe 3)	✓	✓	✓
Photocopie des 12 derniers bulletins de salaires + ceux du conjoint ou pour les affiliés retraités photocopie du dernier bulletin de pension ainsi que tous les autres revenus à caractère récurrent	✓	✓	✓
Photocopie de la Promesse ou Acte de Vente	✓		
Devis des travaux		✓	
Photocopie de l'Acte de propriété du logement		✓	
Photocopie de l'Acte de propriété du terrain si non compris dans un ensemble immobilier			✓
Attestation de l'architecte, de la société immobilière ou de divers entrepreneurs indiquant la valeur totale			✓
Copie de votre livret de famille si vous avez des enfants	✓	✓	✓
Photocopie du dernier avis d'imposition	✓	✓	✓

Pour le déblocage des fonds (Après acceptation de votre dossier)

- ⇒ Un chèque de 145,00 € représentant les frais de dossier et d'enregistrement de la convention de prêt.
- ⇒ Pour les navigants vivant en concubinage : un certificat de concubinage notoire et pour les navigants faisant l'objet d'un PACS (pacte civil de solidarité) : la convention de pacs.